

DÉCLARATION D'UNE MANIFESTATION CLINIQUE INHABITUELLE À LA SUITE D'UNE IMMUNISATION

FAITES VOTRE PART POUR SURVEILLER
LES MANIFESTATIONS CLINIQUES INHABITUELLES À LA SUITE D'UNE IMMUNISATION!



1 **Conseillez** à vos patients de communiquer avec vous, ou avec un membre de votre équipe, s'ils présentent un effet indésirable après avoir reçu un vaccin.



2 **Déclarez** les effets indésirables au bureau de santé publique de votre localité au moyen du [formulaire de déclaration des manifestations cliniques inhabituelles suivant une immunisation](#) de Santé publique Ontario.



3 **Communiquez** avec [le bureau de santé publique de votre localité](#) pour toute question concernant la déclaration d'un effet indésirable à la suite d'une immunisation.

QUESTIONS ET RÉPONSES

● **Qu'est-ce qu'une manifestation clinique indésirable (MCI) suivant une immunisation?**

Une MCI suivant une immunisation est un effet indésirable ou imprévu que présente une personne après avoir reçu un vaccin et qui peut être causée ou non par le vaccin.

● **Qui doit déclarer une MCI suivant une immunisation?**

La loi oblige les professionnels de la santé (c.-à-d. les médecins, le personnel infirmier et les pharmaciens) à déclarer les MCI post-vaccination. Les déclarations doivent être faites au moyen du [formulaire de déclaration de manifestations cliniques inhabituelles suivant une immunisation](#), et envoyées au [bureau de santé publique de votre localité](#).

Les sujets vaccinés ou leurs soignants peuvent aussi déclarer volontairement une MCI post-vaccination à la santé publique.

● **Pourquoi est-il important de déclarer une MCI à la suite d'une immunisation?**

En déclarant une MCI post-vaccination, vous offrez une information essentielle nécessaire à la surveillance de la sécurité vaccinale.

Cette information est également utilisée pour rendre compte aux Ontariens de la sécurité des vaccins, ce qui contribue au succès des programmes d'immunisation.

● **Quels types de manifestations cliniques inhabituelles doivent être déclarés?**

Vous devez déclarer toute manifestation clinique pouvant être liée à une vaccination, selon la liste présentée à la page suivante. Sont particulièrement importantes les manifestations cliniques qui rendent nécessaire une consultation médicale, mais aussi les effets inhabituels ou imprévus. Faire une déclaration ne signifie pas que cette manifestation clinique soit due au vaccin.

● **Qu'est-ce qui ne nécessite PAS d'être déclaré?**

Certaines manifestations cliniques courantes ou bénignes ne nécessitent pas d'être déclarées :

- Une fièvre qui ne s'accompagne pas d'autres symptômes.
- Des réactions au site d'injection qui durent moins de 4 jours.
- Une syncope vasovagale (sans traumatisme).

- Des manifestations cliniques visiblement attribuables à d'autres causes.

● **Que dois-je savoir sur la déclaration de MCI liées à la COVID-19?**

Les déclarations de MCI liées à la COVID-19 devraient être faites à l'aide du [formulaire de déclaration de \(MCI\) à la suite d'une immunisation](#), aussi utilisé pour les autres vaccins, et envoyées au bureau de santé publique de votre localité. Le formulaire contient maintenant une section portant sur les manifestations cliniques d'intérêt particulier (MCIP) **liées à la COVID-19**, en plus d'une liste de manifestations s'appliquant à tous les autres vaccins.

SI VOUS N'ÊTES PAS SÛR
DE DEVOIR DÉCLARER UNE
**MANIFESTATION
CLINIQUE INHABITUELLE,**
SOYEZ **PROACTIF** ET
DÉCLAREZ-LA

TYPES DE MANIFESTATIONS CLINIQUES INHABITUELLES À DÉCLARER

Le tableau ci-dessous énumère les types de manifestations cliniques inhabituelles que vous devez rapporter [au bureau de santé publique de votre localité](#). À chaque manifestation clinique correspond une estimation de délai entre la vaccination et le début des symptômes (c.-à-d. un critère temporel). D'autres manifestations ne figurant pas dans la liste ci-dessous peuvent également être déclarées, si elles sont importantes au plan clinique. Si vous n'êtes pas sûr de ce qu'il faut faire, soyez proactif et faites une déclaration.

Type de manifestation clinique	CRITÈRES TEMPORELS Vaccins non vivants	CRITÈRES TEMPORELS Vaccins vivants
Réactions au site d'injection	Vaccins non vivants	Vaccins vivants
Douleur, rougeur ou gonflement durant 4 jours ou plus OU s'étendant au-delà de l'articulation la plus proche	0 à 2 jours	0 à 7 jours
Abcès infecté	0 à 7 jours	0 à 7 jours
Abcès stérile	0 à 7 jours	0 à 7 jours
Nodule	0 à 7 jours	0 à 7 jours
Cellulite	0 à 7 jours	0 à 7 jours
Réactions systémiques	Vaccins non vivants	Vaccins vivants
Éruption cutanée	0 à 7 jours	0 à 42 jours
Adénopathie / lymphadénopathie	0 à 7 jours	0 à 42 jours
Vomissements importants / diarrhée intense	0 à 3 jours	0 à 42 jours
Parotidite	s. o.	0 à 30 jours
Épisode hypotonique hyporéactif, chez les enfants de moins de 2 ans seulement	0 à 2 jours	0 à 2 jours
Pleurs/hurlements permanents, chez les enfants de moins de 2 ans seulement	0 à 3 jours	0 à 3 jours
Réactions allergiques	Vaccins non vivants	Vaccins vivants
Manifestation maîtrisée, une réaction anaphylactique par exemple (maîtrisée par une administration d'épinéphrine)	0 à 24 heures	0 à 24 heures
Syndrome oculorespiratoire (SOR)	0 à 24 heures	0 à 24 heures
Réactions cutanées allergiques (par ex. urticaire)	0 à 48 heures	0 à 48 heures
Effets neurologiques	Vaccins non vivants	Vaccins vivants
Convulsions/crises d'épilepsie	0 à 3 jours	0 à 42 jours
Encéphalopathie/encéphalite	0 à 42 jours	0 à 42 jours
Méningite	0 à 15 jours	0 à 42 jours
Anesthésie/paresthésies	0 à 42 jours	0 à 42 jours
Paralyse	0 à 42 jours	0 à 42 jours
Myélite/myélite transverse	0 à 42 jours	0 à 42 jours
Encéphalomyélite aiguë disséminée	0 à 42 jours	0 à 42 jours
Syndrome de Guillain-Barré (SGB)	1 à 8 semaines	1 à 8 semaines
Paralyse de Bell	0 à 3 mois	0 à 3 mois
Autres manifestations d'intérêt*	Vaccins non vivants	Vaccins vivants
Arthrite/Arthralgie	0 à 30 jours	0 à 42 jours
Invagination	s. o.	0 à 42 jours
Thrombocytopénie	0 à 42 jours	0 à 42 jours
Syncope (perte de connaissance) avec traumatisme	0 à 30 minutes	0 à 30 minutes
Maladie de Kawasaki	0 à 42 jours	0 à 42 jours
Autres manifestations cliniques graves/inhabituelles	À déclarer quel que soit le délai de survenue	À déclarer quel que soit le délai de survenue

*D'autres manifestations cliniques d'intérêt particulier liées à la COVID-19 ont été ajoutées au [formulaire de déclaration de \(MCI\) à la suite d'une immunisation](#). Veuillez consulter le formulaire pour obtenir la liste complète des manifestations cliniques à déclarer.

Ce document peut être adapté avec la permission de [Santé publique Ontario](#). Santé publique Ontario n'assume aucune responsabilité quant au contenu de toute publication résultant de la traduction, de la modification ou de l'adaptation de ses documents par des tiers.

Si vous avez des questions sur la déclaration des manifestations cliniques inhabituelles à la suite d'une immunisation, communiquez avec le bureau de santé publique de votre localité. PublicHealthOntario.ca/fr/VaccineSafety